

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

ROSENWILLER

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 9 septembre 2016

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le jeudi 15 septembre 2016 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 6 juillet 2016
2. Modification du tarif pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
3. Demande de subvention à l'Etat, au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de réaménagement de la Mairie
4. Réactualisation de la longueur de la voirie communale « Route de Gresswiller » au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement
5. Réseau de fibre optique ROSACE : Convention pour l'implantation d'un sous répartiteur optique
6. Mutualisation : rapport de la CCPR : avis sur le schéma
7. SELECTOM : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets
8. SYNDICAT MIXTE pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn -Andlau-Scheer : rapport d'activité 2015
9. Informations
10. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 15 septembre 2016

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, FISCHER-STEGEER Anne, MEYER Eric, WISSER Sébastien, Adjoint

Membres excusés en retard : DUFFNER Laurent, EINHART Roland, HUBER Agnès

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h00

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2016

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 6 juillet pour approbation.

Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

10 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS

2. MODIFICATION DE TARIF POUR LES NAP

Les tarifs ont baissé suite à la diminution du nombre des ateliers. La délibération précisant ces tarifs modifiés est nécessaire pour la Trésorerie de Rosheim afin de pouvoir éditer les titres de recettes.

Point 2 : TARIF NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

- VU la délibération du 20 juin 2014 instaurant un tarif pour les NAP
VU la décision du Conseil municipal de n'organiser pour l'année scolaire 2016/2017 que 2 ateliers de NAP par semaine

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adapter la participation des familles au nombre de NAP et de fixer les tarifs annuels suivants pour 2 ateliers de NAP par semaine :
- Tarif annuel pour un enfant : 80 €/ enfant scolarisé à l'école communale
 - Tarif annuel par enfant pour une fratrie de 2 enfants : 60 €/enfant

3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire informe qu'afin d'optimiser le coût des travaux, le réaménagement et l'extension de la Mairie seront effectués en même temps que la réhabilitation de la salle communale. Cette planification devrait permettre d'avoir des conditions économiques plus intéressantes lors des appels d'offres. Compte tenu du commencement des travaux en 2016 il est possible de solliciter l'Etat pour une demande de subvention « Mairie »

Point 3 : TRAVAUX DE LA MAIRIE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- Vu les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la Mairie selon agenda ADA'P pris par délibération du 25 septembre 2015
- Vu les travaux d'extension et de réagencement et de la Mairie
- Vu que ces opérations entreraient dans les catégories d'opération suivantes:
- I « Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite » éligible à la DETR, subventionnable entre 30 à 40 %
 - IV Construction publique et projet en faveur de la mutualisation des services et/ou du maintien du service public en milieu rural (a) aménagement dans les mairies, subventionnable entre 30 à 40%
- Vu le devis estimatif réalisé par le cabinet d'Architecture MSTEGER assurant la maîtrise d'œuvre pour la commune de Rosenwiller, d'un montant total de 175 300€HT

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

20H07 : Arrivée Laurent DUFFNER

20H10 : Arrivée Roland EINHART

4. REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE « ROUTE DE GRESSWILLER » AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.

Le Maire explique que la longueur de voirie communale impacte les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Point 4 : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

VU les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT

CONSIDERANT les travaux de mise en enrobé de la route de Gresswiller sur une longueur de 1 150 ml, réalisés en 2013 et 2016,

M. le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 01/01/2017 un total de 5046 mètres de voies appartenant à la commune.

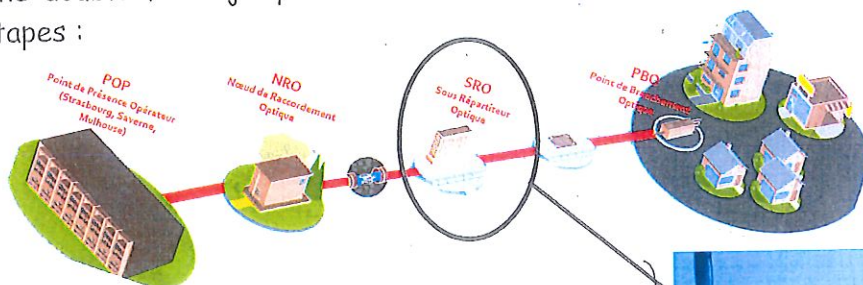
Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'ARRETER la longueur de la nouvelle voirie communale à 5046 mètres ;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2016 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2018

➤ 20H15 : Arrivée Agnès HUBER

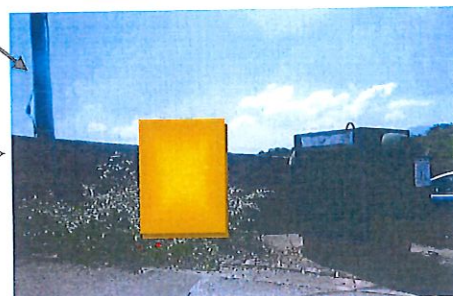
5. RESEAU DE FIBRE OPTIQUE ROSACE : CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE (SRO)

Le Maire rappelle que les communes alsaciennes seront raccordées à la fibre optique entre 2019 et 2022, les communes prioritaires étant les communes déficitaires en débit internet. La fibre optique, ultra-rapide, permettra d'atteindre les meilleurs débits. Les foyers seront équipés d'une double fibre jusqu'à l'entrée des maisons. Pour arriver à chaque foyer il y a plusieurs étapes :



Notre commune bénéficiera d'un SRO et c'est là l'objet de la convention qui suivra.

La convention à signer est une autorisation d'implantation de l'armoire de brassage du SRO à Rosenwiller, qui devrait être posée rue du vignoble, devant le mur du cimetière, à côté du container à verres.



Le Maire explique que par le biais de ROSACE, chacun pourra tester à terme son éligibilité et s'abonner, à un fournisseur d'accès internet (FAI) tel que ORANGE, FREE, SFR ...

Une fois l'abonnement validé, le raccordement s'effectuera entre le PBO (Point de Branchement Optique) et le domicile dans un délai de 4 à 6 semaines.

Le réseau sera en majorité souterrain, il passera essentiellement, par le réseau France Télécom. Les fourreaux pourront également être partagés avec le gaz afin de limiter les travaux de voirie.

L'investissement total du raccordement de la fibre optique en Alsace est de 480 Millions d'euros, pour plus de 370 000 prises, mais le raccordement proprement dit à la fibre optique ne coûtera rien aux particuliers. Seul l'abonnement sera à payer.

Le coût prévisionnel à la charge de la collectivité est d'environ 175 €/prise. La compétence « Très Haut Débit » pourrait être prise par la Communauté des communes qui assurerait le suivi du déploiement sur son territoire.

Point 5 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER AU PROFIT DE ROSACE POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit de Rosace pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique.

6. MUTUALISATION : RAPPORT DE LA CCPR : AVIS SUR LE SCHEMA

Le Maire informe d'abord les conseillers, que depuis le 1^{er} septembre 2016, la Communauté de Communes du Canton de Rosheim devient la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR). Il présente ensuite les actions de mutualisation réalisées ou à réaliser, conformément à la Loi NOTRe.

- Achat public : les groupements de commandes en fonctionnement (produits d'entretien, fournitures administratives, fioul, matériel informatique, contrôles réglementaires ...) ou en investissement (aire de jeux, mise en œuvre des ADAP...)
- Services techniques et supports : (surtout entre la CCPR et la ville de Rosheim) mise à disposition du service d'astreinte de la ville de Rosheim au profit de la CCPR, mutualisation ressources humaines, mutualisation Finances et Marchés Publics, mutualisation agent de prévention (ACMO)...
- Concertation et habitudes de travail partagées : réunions entre DGS de la CCPR et secrétaires de mairies 3fois/an sur des problématiques partagées, formations en intra sur des outils communs, formation aux logiciels en commun, convention de mise à disposition de matériel ...
- Versement de fonds de concours entre la CCPR et les communes : participation financière au coût du poste du chargé de mission pour la valorisation du Massif du Mont Ste Odile, aux frais de fonctionnement du chalet du Champ du Feu, au Syndicat Mixte du Piémont des Vosges, au Pays Bruche Mossig Piémont, à la Mission Locale. Acquisition d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) à l'échelle du SCOT, mutualisation d'actions d'animations relatives à la petite enfance, enfance et jeunesse.
- Prise de compétences CCPR : Déchets ménagers (2015), Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ; prise de compétences dans le cadre de la loi NOTRe rectifiée par la LF 2016, prise de compétence Très Haut Débit, Création d'une police pluri communale (y compris une police du bâtiment).
Le Maire informe qu'en 2017 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) sera attribuée de fait à la CCPR ainsi que l'eau et l'assainissement en 2020.

Point 6 : MUTUALISATION : RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM : Avis sur le schéma

M. le Maire informe les conseillers municipaux que l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu' « afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. À

défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

A cet effet, M. le Maire présente le rapport comprenant notamment un schéma de mutualisation (cf. annexe).

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté de communes des Portes de Rosheim et ses communes membres, l'existence et la prise en charge d'enjeux importants. Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques.

Un travail de concertation a été conduit par l'ensemble des Maires. Une information a été communiquée aux techniciens associant les communes.

Ce travail collectif a permis la rédaction d'un premier projet de schéma qui a été examiné à plusieurs reprises en Comité directeur, en Bureau des Maires et en séminaire des Maires.

Ce projet est une première étape. Des adaptations seront, le cas échéant apportées, eu égard à la nécessité de rendre compatible l'action de mutualisation au service du projet de territoire.

La question des mutualisations, à ne pas confondre avec celle des transferts de compétences, revêt une importance particulière, notamment pour le bourg centre, Rosheim.

D'une part, la situation de ville centre a amené la commune de Rosheim à développer de nombreux services municipaux aptes à répondre non seulement aux attentes de ses habitants mais également à certaines demandes des communes membres de la CCPR.

Une partie des services communaux - essentiellement dits services supports - peuvent être utilement mis en synergie voire être mis en commun avec ceux de la CCPR ou de façon plus ponctuelle avec ceux des autres communes.

D'autre part, la mutualisation doit être, à moyen terme, génératrice d'économies par l'optimisation de l'organisation des services qu'elle implique. Ainsi, dans le respect de la qualité du service public et du statut de la fonction publique territoriale, la mutualisation, sous les différentes formes qu'elle peut prendre, constitue pour les communes et la CCPR un moyen de retrouver des marges de manoeuvre financières dans un contexte budgétaire dégradé.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors du Conseil communautaire du 27/09/2016.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

- VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPTAM ;
- VU** l'article 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2014, portant extension des compétences exercées par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim, notamment son article 2 ;

CONSIDERANT la volonté de la CCPR et de ses communes membres de renforcer l'efficacité de l'action publique tout en améliorant l'efficience des administrations publiques en allouant au mieux les ressources humaines et financières ;

CONSIDERANT les propositions de mutualisation faites dans ce sens et inscrites au schéma, lesquelles résultent d'un travail de concertation notamment entre les différents Maires des communes membres et du Président de la CCPR ;

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au schéma de mutualisation de la CCPR

7. SELECT'OM : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Jean-Georges HUCK présente le rapport annuel :

Le SELECT'OM collecte, traite et valorise les déchets ménagers de 69 communes, soit environ 100 000 habitants. 36 communes sont collectées :

- en porte à porte, soit 80% de la population ce qui représente environ 22 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Ce chiffre régresse d'année en année.
- en apport volontaire : env 1 800 tonnes de papier, env 400 tonnes de plastiques et env 3 600 tonnes de verre.
- en déchetteries : env 17 000 tonnes sont collectées dans les 8 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire (Molsheim 27 %, Boersch 13%, Wasselonne et Marlenheim 12%, Schirmeck 11%, Muhlbach s/Bruche 9% et St Blaise La Roche 7%)

L'usine d'incinération de Strasbourg ne fonctionnant plus, les déchets collectés sont principalement enfouis en Lorraine ou incinérés en Allemagne.

Le coût HT par étapes techniques tous flux confondus (collecte, incinération, transport, traitement, charges) révèle une baisse de 3%

Le Maire expose le problème des propriétaires de résidences secondaires qui se voient refuser l'attribution d'un badge d'accès aux déchetteries. Il souhaite que les représentants de Select'om remontent l'information lors d'une prochaine réunion au Select'om.

*Point 7 : SELECT'OM : RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2015*

Jean-Georges HUCK, adjoint au Maire représentant du SELECT'OM, soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SELECT'OM pour l'année 2015.
Il informe que le rapport est consultable en Mairie.

Entendu les explications de Jean-Georges HUCK, le Conseil Municipal,
➤ PREND ACTE du rapport annuel du SELECT'OM de 2015

**8. SYNDICAT MIXTE : RAPPORT D'ACTIVITE 2015 POUR
L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-
ANDLAU-SCHEER**

Le Maire rappelle que les membres du Syndicat sont 2 Com Com, Strasbourg Eurométropole, un SIVOM et 9 communes indépendantes, dont Rosenwiller. (pour env 800ml du Rosenmeer)

Le Syndicat Mixte assure l'entretien régulier de 250 km de cours d'eau et fossés par une gestion administrative, technique et des moyens en matériels.

Synthèse des travaux réalisés : 30 km de traversées d'agglomération, 62 km de cours d'eau en entretien quinquennal, 35 km de fauches de berge

Le Maire rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation) était une compétence de l'Etat qui va être transférée aux collectivités territoriales.

***Point 8 : SYNDICAT MIXTE pour l'entretien des cours
d'eau du BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER :
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2015***

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SYNDICAT MIXTE.

Il informe que le rapport accompagné du compte administratif approuvé le 24 février 2016 est consultable en Mairie.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal,
➤ PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer

9. INFORMATIONS

◦ *Compte-rendu de la réunion « Sécurité Ecole (06/09) présenté par Claudine HUCK*

Le contexte de menace terroriste impose une vigilance renforcée dans les écoles. En plus des exercices « d'évacuation incendie », des exercices « attentat-intrusion », vont être mis en place afin que les enfants acquièrent une culture commune de la sécurité ainsi que la base des premiers secours. Pour se faire, il faudra une alarme différente des alarmes incendie ou séisme (on pense à une alarme lumineuse). Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sera également revu par l'Ecole et la Mairie.

Afin de rendre l'école encore plus sûre, une réflexion porte sur l'installation de films miroirs (on voit à l'extérieur mais pas à l'intérieur). Sébastien WISSER a rencontré une première entreprise qui va établir un devis, mais également pour des films occultant (protection du soleil), pour la salle de classe de Madame HATT.

21h20 : départ Monique HEINRICH

Un débat s'installe autour de la sécurité. Le Maire informe qu'il a rencontré l'Adjudant MUTSCHLER qui remplace le Major PFEIFFER au sein de la Gendarmerie de Rosheim. Ils se sont entretenus sur les moyens de renforcer la sécurité dans le village et augmenter le nombre de contrôle de vitesse.

◦ *Marché « Réhabilitation Mairie et Salle Communale »*

Le Maire informe que suite à l'évolution du programme initial de réhabilitation de la salle communale, à savoir : la mise aux normes d'accessibilité avec un élévateur PMR et l'amélioration thermique niveau BBC, le coût prévisionnel des travaux a augmenté, se répercutant sur le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Montant estimatif des travaux selon programme initial : 480 000 € TTC

Montant prévisionnel après modification du programme : 740 000 € TTC

De ce fait, le montant provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre a augmenté de 32 823,96 € TTC (taux de 9,90 % restant inchangé)

Le Maire informe les conseillers que pendant la période des travaux, en 2017, le secrétariat de la mairie, ainsi que la salle des mariages et le conseil municipal seront transférés dans la salle de l'ancien presbytère.

◦ *Compte-rendu réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France*

- *Travaux Mairie : discussion avec Madame CHERY concernant la nature des tuiles (mairie+salle), les lucarnes avec bois apparents (mairie), les rampes d'accès (mairie+salle), les portes d'entrée vitrées (salle), les fenêtres sans croisillons (salle), les volets roulants en alu (salle)*

- *Travaux logements sociaux (DOMIAL) : les volumes ont été revus suite aux premières remarques de Madame CHERY. La demande de Madame CHERY concernant une construction en colombage a été rediscutée, la construction pourra se faire sans colombage mais des modifications sont encore à apporter aux façades. Un prochain rendez-vous est planifié le 18/10 entre le constructeur (DOMIAL » et Madame CHERY). Le permis de construire est espéré pour fin d'année.*

• *Compte-rendu DSP Gaz*

La commission, qui s'est réunie le 9 septembre, a constaté que les pièces fournies par les deux candidats sont conformes à ceux exigés par l'avis public à candidature et que les deux candidats fournissent les garanties demandées par cet avis. En conséquence, la commission, à l'unanimité des membres présents, a établi la liste des candidats à présenter une offre de la façon suivante : Société PRIMAGAZ, Société GAZ DE BARR. La date de remise des offres a été fixée au vendredi 4 novembre 2016.

• *Compte-rendu avancement aire de jeux*

L'ensemble des jeux et le mobilier urbain ont été déposés par la commune cet été. Les travaux de terrassement ont été réalisés début septembre. Le gravier qui était autour de la grande structure a été évacué. Une partie des pavés existants seront déposés et reposés pour modifier la périphérie de l'aire de jeux. La commune fournira la terre végétale et des pavés pour mettre en œuvre le fil pavé en périphérie.

Planning prévisionnel:

- pose de la clôture et installation des jeux partir de la semaine 38
- mise en œuvre de l'enrobé semaine 39
- coulage du sol souple courant semaine 40
- finition et réception de l'aire semaine 41

Le Maire projette des photos de la nouvelle aire de jeux de Boersch qui vient d'être achevée.

Eric MEYER, au nom de la « Commission Chasse » souhaite récupérer la structure bois de l'ancien toboggan pour en faire un mirador. L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

• *Travaux voirie route de Gresswiller.*

La bicouche gravillonnée a été posé mi-août par la société EUROVIA. Pour la mise en enrobé du dernier tronçon de la route de Gresswiller la planification est en principe semaine 38 ou 39. On attend l'appel du conducteur de travaux en charge de l'opération, pour connaître la date précise de pose de l'enrobé.

• *Déplacement abribus*

Cet été, le Maire et Sébastien WISSER ont déplacé l'abri bus pour permettre la giration du bus autour du giratoire sans marche arrière. Ils ont démonté l'abri pour le modifier avec un toit à 2 pans. Cette modification change l'aspect de l'abri et sa position met davantage à l'abri de la pluie. L'entreprise KS a soutenu la commune pour la manutention et la modification technique de l'abri.



• *Ecole : sécurisation de l'escalier*

Le Maire et Sébastien WISSER ont également sécurisé l'escalier dans la cour de l'école en installant un grillage à côté de l'escalier et fixé des grilles d'égoûts que les enfants soulevaient pour y accéder. Ces points sécurité avaient été évoqués lors de commissions scolaires.



• Fleurissement

Jean-Georges HUCK présente le tableau final des prix attribués pour les maisons fleuries 2016 établi suite au passage des membres de la commission Fleurissement du 27 août. Des nouvelles catégories de classement ont été mise en place par l'ADT.

- 1ère catégorie : Maison avec jardin
- 2^{ème} catégorie : Maison sans jardin ou appartement
- 3^{ème} catégorie : Fermes ou exploitations viticoles (nouveau)
- 4^{ème} catégorie : Gîtes (nouveau)
- 5^{ème} catégorie : Potagers fleuris ou lieux publics (nouveau)

10. DIVERS

- Accidents dos d'âne : Cet été, un cycliste a chuté sur le 2^{ème} dos d'âne route de Gresswiller. Le Maire préconise le marquage de dents de requins sur tous les dos d'âne.
- Fuite d'eau : Un débit atypique constant de l'ordre 6m³/h a été détectée par le technicien du SDEA dans le cadre de l'analyse mensuelle des débits de consommation. L'équipe de recherche de fuite du SDEA a localisé précisément l'origine de la fuite au niveau d'un raccordement sur le réseau de la rue Sainte Odile. Le SDEA est intervenu le 12 septembre. Depuis, les débits nocturnes sont revenus à la normale avec des valeurs inférieures à 1m³/h.
Dorénavant, dès qu'un écart d'1m³ sera répété sur 3,4 jours, une alerte via la télégestion informera le SDEA pour analyse.

• Urbanisme

-DECLARATIONS DE TRAVAUX

DP 067 410 16 R0015 H2R ENERGIES	Pose panneaux photovoltaïques	En cours
----------------------------------	-------------------------------	----------

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 16 R0005 SOMMER Gilles	Construction d'un garage	En cours
PC 067 410 16 R0006 MEYNIER Laurent	Extension du bâtiment	En cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour l'achat de la maison au :

- 1 route de Rosheim. Section 2 parcelles 166, 167 et 168, au total : 16,04 ares

• Divers :

✓ Prochaine date :

- POS/PLU OTE : réunion publique : le 13 octobre à 20h à la salle communale

✓ Prochaine réunion :

- POS/PLU OTE : réunion de travail : le 3 novembre à 18h
- Conseil Municipal : vendredi 18 novembre à 20h

Fin de la séance : 22h15